

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

(11 juin 2015)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU ONZE JUIN DEUX MILLE QUINZE

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, RAYBAUD Michaël, OLIVIER Marc, GRANDJEAN Patrice, BARBANCON Aurélie, VANDOIS Dany, MAHDJOUB Jason, TURCHET Marc, SENEPART Thierry.

Etaient absents représentés : HERBULOT Odile pouvoir à Monsieur DEBOUDT Philippe, SAILLARD Éric pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Patrice, DELOIZY Gilles pouvoir à Monsieur TURCHET Marc.

Absents excusés : BERSANO Francis, BILLIART Isabelle, DUPONT Katia.

Convocation : 05 juin 2015

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 29 mai 2015 à la majorité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame BARBANCON Aurélie est élue secrétaire de séance.

IV 39 2015 LIGNE DE TRESORERIE :

Le Président de séance rappelle, aux Membres présents, l'avancement du projet de la nouvelle construction de la station d'épuration et restructuration des réseaux.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.30 %.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20%.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur DEBOUDT Philippe, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

XI QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur RAYBAUD sollicite Monsieur le Maire sur l'intervention des agents pour nettoyer la grille d'évacuation des eaux pluviales dans la rue de la Poterne. Monsieur le Maire programmera cette intervention.

- Monsieur VANDOIS aurait souhaité qu'il soit notifié dans le dernier compte rendu l'objet de l'achat de la parcelle. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il n'y a pas actuellement de projet précis (comme vu lors du débat de la réunion), mais que cet achat qui a été décidé par le conseil municipal répond à l'objectif de l'intérêt et du développement de la commune, c'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé l'achat de cette parcelle.

DELIBERATIONS :

39 2015 LIGNE DE TRESORERIE

La séance est levée à 20h00

DEBOUDT Philippe,

GRANDJEAN Patrice,

VANDOIS Dany,

MAHDJOUB Jason,

TURCHET Marc,

BARBANCON Aurélie,

SENEPART Thierry,

OLIVIER Marc,

RAYBAUD Michaël,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 15 juin 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.